

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 février 2025  
N°DC-2025-19

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Ecole Notre-Dame de Kerdroguen – Autorisation à signer la convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées bénéficiant du régime du contrat d'association**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le samedi vingt-deux février deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Marie-Bernard BROUDIC et Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA à Mme Sylvaine LE GALLO

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre LE GAL

Depuis chaque année, il convient de fixer le montant à allouer à l'école Notre Dame de Kerdroguen.

Depuis 2017, il convient de produire une nouvelle convention chaque année et non plus de mettre à jour le seul avenant financier.

Au titre de la convention pour l'année 2025, la prise en charge financière est répartie comme suit :

- 271,91 € en classe élémentaire x 56 élèves = 15 226,95 €  
(233,00€ coût matériel +38,91€ traitement du personnel entretien)

- 1 341,44€ en classe maternelle x 39 élèves = 52 316,17 €  
(233,00€ coût matériel + 38,91€ traitement du personnel d'entretien + 1069,53 € traitement des ATSEM)

Est déduit de la convention le temps de trajet cantine – école Notre Dame de Kerdroguen pour un agent municipal mis à disposition de l'école privée : 17,43€ (coût horaire de l'agent) x 72heures (0,50h x 36 semaines x 4 jours) = 1254,96€.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20.02.2025 ;

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28 FEV, 2025

ID : 056-215600420-20250227-DEL2025\_19-DE

### Effectifs 2024

	Ecole Le Petit Prince	Ecole Notre Dame de Kerdroguen (enfants colpeens)
Elèves en maternelle	37	39
Elèves en élémentaire	80	56
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>95</b>
<b>Coût par élève LPP</b>		
Maternelle (Moyenne département : 1587,79€)		1 341,44 €
Elémentaire (Moyenne département : 463,73€)		271,91 €
<b>Coût par classes LPP</b>		

Coût matériel	233,00 €
Salaires + Charges du personnels 'Entretien'	38,91 €
Salaires + Charges du personnels 'ATSEM''''	1 069,53 €

Maternelles NDK	<b>52 316,17 €</b>
Elémentaires NDK	<b>15 226,95 €</b>
<b>Total de la convention</b>	<b>67 543,12 €</b>
Déduction temps de trajet restaurant scolaire - école NDK	1 254,96 €
<b>Total à verser à l'école NDK</b>	<b>66 288,16 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées bénéficiant du régime du contrat d'association avec l'Ecole Notre Dame de Kerdroguen, pour l'année 2025, et dont le montant total à verser est de 66 288,16 €
- **DIT** que le montant est inscrit au budget principal 2025, compte 6558.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

